



# Valang'infos

Adresse e-mail : [Commune.Valangin@ne.ch](mailto:Commune.Valangin@ne.ch)

Chemin du Collège 1

[www.Valangin.ch](http://www.Valangin.ch)

Tél. 032 857 21 21

## Séance ordinaire du Conseil général

**lundi 20 février 2017  
20h00, salle du Conseil général**

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016
3. Arrêté modifiant le règlement de fiscalité communale
4. Examen du budget 2017
5. Information du Conseil communal
6. Interpellations
7. Divers

La séance est publique

\*\*\*\*\*

## BUREAU COMMUNAL VACANCES

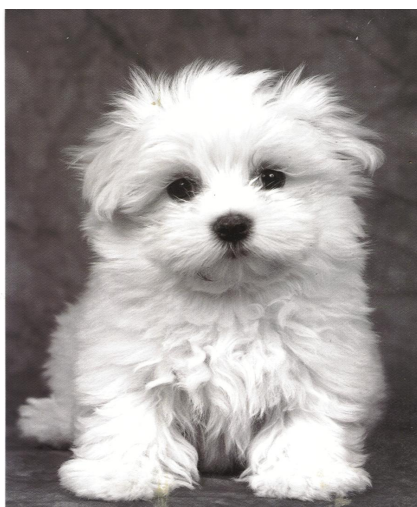
Le bureau communal sera fermé durant la semaine du 1<sup>er</sup> mars, soit du lundi 27 février au vendredi 3 mars 2017.

En cas de nécessité, vous pouvez joindre :

M. Mario Vieira, président de commune : 079.530.73.96

M. Fontana sera absent la semaine du 1<sup>er</sup> mars, soit du 27 février au 3 mars 2017.

Les prochaines fermetures de l'administration communale sont agendées comme suit :  
du 10 au 14 avril 2017  
du 29 mai au 2 juin 2017



## Taxe des chiens

Selon l'art. 8.a du Règlement de police, les propriétaires de chien(s) doivent s'acquitter de la taxe avant la fin du mois de février.

**Si vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs chiens, nous vous invitons à passer au bureau communal pour vous acquitter de la taxe de CHF 90,- par chien.**

**Les nouveaux propriétaires ont l'obligation d'inscrire leur chien sur Amicus.**

## Feuille Officielle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Feuille Officielle (FO) a passé à l'heure numérique.

Les communes reçoivent la Feuille Officielle par le biais du Guichet Unique.

La version papier peut être consultée au bureau communal, ceci en vous annonçant au préalable par téléphone au 032.857.21.21.

Vous avez également la possibilité de vous abonner via le Guichet Unique (GU).

L'inscription au GU est gratuite et des formulaires sont à disposition au bureau communal.

En revanche, l'abonnement à la FO se monte à CHF 50.00/an.

## BACS A SABLE

A différents endroits, des bacs à sable sont installés afin que chacun puisse utiliser le sable pour sécuriser les surfaces présentant un danger pour le cheminement piétonnier.